

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 OCTOBRE 2010</b>
---

L'an deux mille dix, le quatorze octobre à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire,  
Messieurs Gérard WAGENTRUTZ et Claude POUILLART, Adjoints au Maire,  
Mesdames Christelle BRUNETTI, Maria FERNANDES, Messieurs Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES, Régis ROUSSEAU-CAFFIER et Bertrand VERGNAUD.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 40**

**1 - Nomination du Secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande aux membres si quelqu'un souhaite être secrétaire de séance, Madame BRUNETTI se propose et le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, Madame Christelle BRUNETTI comme secrétaire de séance.

**2 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2010.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Aucune observation n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**3 - Information sur les décisions du Maire**

Décision n°5 du 24 septembre 2010 concernant le marché de travaux de voirie rue de la Croix Frileuse et rue des Petits Pavés, qui seront réalisés par l'entreprise Myrh TP qui a présenté l'offre la plus économiquement avantageuse pour un montant de 50 526.00 € HT.

Monsieur CORMERY prend la parole et indique que les prises de décision sont faites sur des montants qui souvent ne sont pas tenus et voudrait des précisions. Comme pour la plateforme du terrain communal qui devait être « gratuite », puisque normalement juste un dépôt de terre qui devait être étalée, il précise que pour cela il était d'accord, ce qui le gêne c'est en fin de compte un travail supplémentaire à été fait et surtout payant ! et surtout cela apparaît dans le journal avec un montant très au dessus de ce qui avait été annoncé et en tant qu'élu il n'en a pas été informé, et donc mis sur le fait accompli. En plus ce terrain est en Site classé il précise qu'en plus Notre Maire a signé récemment la Charte de la Vallée de Chauvry !

Monsieur le Maire répond que pour le terrain communal on y reviendra ultérieurement et revient sur la décision n°5 en précisant que la somme allouée est pour ces travaux et qu'il n'y aura pas de dépassement.

Monsieur GLANDIERES prend la parole et précise que le budget est précis et qu'un tableau des dépenses avait été fait lors des préparations budgétaires.

Monsieur CORMERY indique qu'il ne remet pas en cause les sommes prévues pour les travaux en globalité, mais pour l'utilisation de cette somme.

Monsieur WAGENTRUTZ indique que pour les travaux qui ont été réalisés en début d'année par l'ESSOR, il n'y a pas eut de supplément et que là avec Myrh ce sera pareil.

Monsieur le Maire reprend la parole et demande si il y a des questions au sujet de la décision et que pour le reste on y reviendra plus tard. Il n'y a pas des questions à ce sujet.

#### **4 - Remplacement de Madame BOUMENDIL au sein des différentes commissions.**

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame BOUMENDIL en date du 12 juin dernier il est nécessaire de la remplacer au sein des commissions, seul Monsieur CORMERY se propose de la remplacer au sein de la commission de l'Urbanisme personne d'autre ne se propose, Monsieur le Maire passe aux votes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme Monsieur CORMERY en remplacement de la démissionnaire au sein de la commission de l'Urbanisme.

#### **5 - Remplacement de Madame BOUMENDIL au sein des différents syndicats.**

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame BOUMENDIL en date du 12 juin dernier il est nécessaire de la remplacer au sein des différents syndicats auprès desquels elle était déléguée. Il propose de la remplacer comme suit :

**S.I.R.E.S** Monsieur Patrice GLANDIERES devient Titulaire,  
Madame Maria FERNANDES devient Suppléante.

**S.I.A.E.P.** Monsieur Bertrand VERGNAUD devient Suppléant.

**Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts**, le Maire se propose,  
Monsieur Didier DAGONET

**S.I.E.R.E.G.** Monsieur Didier DAGONET devient Titulaire.

**Mission Locale** Monsieur Bertrand VERGNAUD devient Titulaire,  
Madame Maria FERNANDES devient Suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver les nouvelles nominations aux différents syndicats.

#### **6 - Adhésion au SIGEIF de la Commune de Rocquencourt (Yvelines)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur WAGENTRUTZ qui indique que comme c'est déjà arrivée cette année, une nouvelle commune demande à adhérer au SIGEIF.

Monsieur le Maire demande si il y a des questions, aucune question n'étant posé, Monsieur le Maire propose de passer aux votes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver l'adhésion de la commune de Rocquencourt au sein du SIGEIF.

Monsieur le Maire reprend la parole et fait un résumé sur le rapport d'activité du SIGEIF. Il précise qu'il y a un rapport spécifique à Béthemont-la-Forêt et un général au syndicat, il précise que ces rapport d'activité 2009 sont mis à la disposition du public et consultable aux heures d'ouverture de la Mairie.

#### **7 - Affiliation au CIG de la commune d'Argenteuil (Val d'Oise)**

Monsieur le Maire explique que la commune d'Argenteuil à demandé à être affilier au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis passe aux votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité l'affiliation au CIG de la commune d'Argenteuil (Val d'Oise)

## **8 - Demande d'attribution d'un numéro unique pour l'enregistrement des demandes de logements sociaux.**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite d'un dépôt de demande de logement par un administré, il est nécessaire afin de pouvoir l'enregistrer et que sa demande soit valable dans le Val d'Oise que notre commune devienne lieu d'enregistrement des demandes de logements sociaux et pouvoir ainsi accéder au site du numéro unique de la Préfecture. Ce dispositif a pour vocation d'améliorer la transparence de l'attribution des logements sociaux et de permettre l'égalité de traitement entre les candidats, il leur est alors attribué un numéro unique d'identification pour un meilleur suivi de leur dossier.

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

D'APPROUVER que la commune devienne lieu d'enregistrement des demandes de logements sociaux et pour l'attribution d'un numéro unique.

## **9 - Groupement de commande pour l'assainissement avec la commune de Chauvry.**

Monsieur le Maire indique qu'en 2007 nos communes qui étaient regroupées ont réalisé une étude détaillée des scénarios d'assainissement qui a fait apparaître que la solution la mieux adaptée était de réaliser une station intercommunale de traitement des eaux usées. A l'issue de ces études il apparaît indispensable de réaliser une étude complémentaire hydrogéologique du milieu afin de s'assurer de la faisabilité de la solution retenue.

Dans la mesure où cette étude intéresse les deux communes et afin de partager les dépenses, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre nos deux communes.

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le groupement de commandes entre nos deux communes,

AUTORISE le Maire à signer une convention du groupement de commande et de tout document ultérieur nécessaire,

AUTORISE le Maire à solliciter au taux maximal auprès du Conseil Général du Val d'Oise, de l'Agence de l'eau Seine et Normandie et du Conseil Régional d'Ile de France des subventions,

DESIGNE Messieurs VERGNAUD et WAGENTRUTZ délégués à la CAO du groupement de commande.

## **10 - Demandes de subventions pour le réseau d'assainissement avec la commune de Chauvry**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Général a demandé aux communes les travaux qu'elles pensaient effectuer d'ici 2016, afin d'étudier les demandes de subventions aussi, il est nécessaire de préparer un dossier de demande de subvention avant le 30 octobre 2010, sinon il n'y aura plus de possibilité d'en demander d'ici là.

Monsieur le Maire expose les coûts estimatifs ainsi que les délais des travaux nécessaires pour le réseau d'assainissement de 2011 à 2016.

Monsieur CORMERY prend la parole et indique que l'on prépare un planning alors qu'on ne connaît même pas le montant des subventions ni si des subventions seront accordées et à quelle hauteur, ni même si à la suite des études complémentaires, les travaux pour le réseau d'assainissement sera réalisable ou pas, il lui semble que nous sommes dans le flou artistique.

Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant on nous demande d'approuver le principe de la station mais que l'on ne commence rien en tant que travaux.

Monsieur CORMERY est d'accord pour les demandes de subventions mais est interloqué par les chiffres annoncés. Monsieur le Maire lui répond que ce sont des estimations.

Monsieur WAGENTRUTZ explique que c'est une demande du Conseil Général et que si l'on ne prend pas ces décisions maintenant, nous serons mis à l'écart, en fait c'est une option.

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité la demande de subventions auprès du Conseil Général.

## **11 - Extension du cimetière communal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUSSEAU-CAFFIER qui indique que le cimetière est actuellement quasi complet, tous les emplacements restant sont réservés, de plus il faudrait prévoir des emplacements pour les urnes cinéraires. Monsieur le Maire montre sur le plan les projets.

Monsieur CORMERY indique que l'emplacement choisi pour les columbariums ne lui semble pas judicieux.

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'est plus possible d'agrandir et qu'il est nécessaire d'utiliser au mieux l'espace qui reste et l'informe que les columbariums ne sont pas obligatoirement collés au sol.

Monsieur POUILLART demande à Monsieur ROUSSEAU-CAFFIER si il a fait le tour du cimetière pour voir si des concessions étaient arrivées à échéance ou autre.

Monsieur le Maire précise que c'est un travail très long à mettre en place et que pour les concessions qui semblent abandonnée la procédure pour les récupérer est très longue et délicate.

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité la demande d'extension du cimetière communal.

## **12 - Budget, décision modificative n°1**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de l'absence de la secrétaire en début d'année, il a été nécessaire de faire appel au personnel du CIG et de la secrétaire de la Communauté de Communes pour palier à ce manque de personnel, et que les coûts dû à ces remplacements ont été réglés cette année, et avec en plus les salaires normaux qui était budgétisés et malgré le remboursement de la part de notre assureur, qui n'apparaît pas sur les mêmes lignes ni dans le même chapitre, il est nécessaire de rééquilibrer les comptes, en prévision de la fin d'année, de plus il indique que si cela est possible, il aimerait attribuer peut être des « primes » aux agents pour la fin de l'année. Aussi il propose de retirer 17 790.00 € au compte 022 (dépenses de fonctionnement imprévu) et des les réaffecter dans le chapitre 012 Charges de personnel (compte 6413, 6411, 6414, 621...).

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ADOPTE la décision modificative n°1 du Budget 2010.

## **13 - Questions diverses**

Informations de Monsieur le Maire :

- 1) Le 22 septembre dernier le Conseil Général a proclamé les résultats du concours des villes et villages fleuris. A cette occasion Monsieur ARNAL Président du Conseil Général en présence de Monsieur BARENTIN ont remis à la commune de Béthemont-la-Forêt le troisième prix des villages fleuris dans la catégorie des communes de moins de 1 000 habitants. Douze communes de moins de 1 000 habitants ont participé à ce concours. A cette occasion Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur VERGNAUD pour son implication dans le fleurissement de notre village ainsi que les élus et les bénévoles qui ont participé à l'embellissement de notre village. Il indique également que nous organiserons une cérémonie de remise de Médailles du Travail et qu'à cette occasion nous inviterons les bénévoles afin de les remercier, courant novembre.
- 2) Dans le cadre de la régulation du Cheptel des sangliers, chevreuils et renards, l'ONF nous informe qu'il sera pratiqué en forêt de Montmorency comme chaque année des journées de chasse qui se dérouleront les jeudis de 9h00 à 17h00. Les jours de chasse sont affichés en Mairie.
- 3) L'Union des Maires du Val d'Oise a développé des formations pour les élus, aussi dans un souci de bien communiqué auprès des élus, l'Union des Maires souhaite avoir connaissance des adresses mails des élus de notre village. Aussi, il demande aux élus intéressés de bien vouloir transmettre leurs coordonnées mail auprès du secrétariat de la mairie avant le 27 octobre.  
Monsieur CORMERY demande si ses formations sont gratuites, Monsieur le Maire lui répond que cela dépend des formations, de la durée, en fait ces informations seront transmises aux personnes intéressées.
- 4) Pour la fête du village, le bilan financier est d'environ 900.00 €, il profite de ce moment pour remercier tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de cette fête et informe le Conseil qu'une réunion va être organisée courant novembre avec l'ensemble des bénévoles.

- 5) Monsieur le Maire indique qu'il lui semble opportun de saisir le nouveau conseil municipal sur le dossier de la forêt de protection et rappelle que l'ancien conseil municipal avait délibéré à ce sujet et c'était opposé au classement de la forêt de protection le 9 juin 2005. compte tenu des nouveaux éléments qui ont été transmis au sujet de ce dossier, il remet à chacun un dossier afin que tous puisse l'étudier et d'en reparler dans l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- 6) La Charte de la Vallée de Chauvry a été signée lundi 4 octobre dernier, initiée en 1994 il est indispensable d'intégrer ses éléments dans le PLU, qualité du paysage et de vie.  
Monsieur CORMERY bondit et dit « en effet qualité du paysage lorsque l'on voit la plateforme du terrain communal, à mon avis la charte est bafouée... »
- 7) A ce sujet, Monsieur le Maire reprend la parole et informe les membres du conseil que le 31 juillet, il a reçu en Mairie une pétition de 9 personnes pour examiner la requalification du terrain communal, puis il a été saisi par la Préfecture qui a reçue elle aussi une lettre à ce sujet au nom des riverains de la ferme de Montubois mais sans signature. Pour cette affaire il a été auditionné par la Préfecture que doit le ré auditionner. Jusque là il ne fera plus de remarque concernant ce sujet et ce jusqu'à ce qu'il reçoive les conclusions de la Préfecture. Monsieur CORMERY indique que les dépenses ont été excessives pour quelque chose qui devait être gratuit ! Monsieur WAGENTRUTZ répond que la terre était gratuite mais que la stabilisation ne pouvait l'être puisqu'il fallait des machines. Monsieur GLANDIERES précise que cela c'est greffé après coup sur les dépenses au niveau du budget, et qu'il comprend la réaction de Monsieur CORMERY. Monsieur le Maire indique que lors de la préparation du budget il en avait été question mais qu'aucun coût n'était alors connu, il était donc difficile de prévoir avec précision un montant pour ces travaux. Monsieur CORMERY demande à ce que soit noté qu'il ne cautionne pas cette plateforme car il n'en était pas informé.
- 8) Monsieur le Maire indique qu'il y a eut quelques problèmes au niveau du ramassage des ordures ménagères. Ces problèmes sont dus au fait que le circuit de ramassage a changé et qu'il fera paraître un regard express dès qu'il aura des précisions sur les nouveaux horaires. Monsieur CORMERY en tant que délégué au syndicat Tri Or indique que lors de la dernière réunion il a été voté à l'unanimité la collecte des seringues dans les pharmacies. Et que la mise en place du tonnage des déchets à pris du retard et n'a commencée qu'en juillet. Monsieur WAGENTRUTZ précise que les déchets verts font leurs poids et regrette qu'ils ne puissent être traités sur le terrain communal.
- 9) Monsieur Le Maire désire faire un point sur la fête de la Campagne qui s'est déroulée le week-end du 9 et 10 octobre dernier et précise que la cueillette des champignons à rassembler environ 50 personnes le samedi sur Béthemont et que le lendemain à l'Isle Adam, le stand était très prisé. Il indique également que le samedi 9 se déroulait également le cyclo-cross qui a regroupé une centaine de jeunes et remercie Monsieur CORMERY d'y avoir assisté pour représenter la Commune.
- 10) Pour les écoles tout a été écrit dans le Regard Béthemontois du mois d'octobre.
- 11) Pour le PLU, Site Classé, et on ne bougera pas, Monsieur le Maire désire clore le débat à ce sujet, il n'y aura pas de changement durant sa mandature !
- 12) Monsieur le Maire donne quelques dates pour le resta de l'année :
  - a. Le 11 novembre : Cérémonie du 11 novembre à 9h30 suivie d'un vin d'honneur,
  - b. Le 19 novembre : Beaujolais nouveau à 19h30,
  - c. Le 22 novembre : Les Chemins de la Musique organisent une réunion dans la cantine de l'école de Béthemont à 20h45,
  - d. Le 25 novembre plantation de l'arbre par les élèves des écoles à 9h00 allée des châtaigniers,
  - e. Fin novembre : date à déterminer, remise des médailles du travail.
  - f. Le 10 décembre : les écoles organisent un marché de Noël à la salle des fêtes de Chauvry de 18h à 20h00,
  - g. Le 11 décembre : Cocktail des anciens en Mairie à partir de 11 h 30,
  - h. Le 11 décembre : animation de Noël pour les enfants à partir de 17h30.
- 13) Actuellement un débat public est en cours sur le réseau de transport public du Grand Paris, des brochures vont être distribuées.

Monsieur CORMERY prend la parole et informe le Maire que lors du dernier Conseil Municipal, il avait demandé quand se réunirait la commission pour les employés communaux, elle devait se dérouler courant septembre. Monsieur le Maire lui répond qu'il a été accaparé par le dossier de l'assainissement et que cela se fera en Bureau Municipal.

Monsieur COIRMERY reprend la parole et indique qu'il est regrettable que tout le monde ne soit pas présent lors des réunions faites pour le PLU surtout lorsque celles-ci ont lieu le soir. Monsieur le Maire l'informe qu'il y en aura régulièrement normalement la prochaine devrait avoir lieu le lundi 8 novembre et doit durer une heure maximum une heure trente.

Monsieur POUILLART prend la parole et indique qu'il y a eut une réunion des chasseurs le 4 septembre dernier et qu'il avait appris que depuis 1971 il n'y avait pas eut d'accident à déplorer. Il informe également le Maire qu'il a pris contact avec l'Union des Maires au sujet des indemnités pour la secrétaire, et que le service juridique doit lui fournir les textes très prochainement. Il demande également au Maire où en sont les demandes pour les inscriptions sur l'Ossuaire et le Caveau Communal, le Maire lui indique que cela se fera en 2011 et que l'on va le prévoir au budget.

Monsieur GLANDIERES demande à ce qu'une réunion soit organisée rapidement pour les prévisions d'investissement budgétaires pour 2011.

Monsieur le Maire lui indique qu'en effet il faut prévoir les travaux du cimetière, d'enfouissement des réseaux et autres, et espère pouvoir faire une réunion en fin de mois.

Monsieur WAGENTRUTZ informe les membres du Conseil qu'un constat d'huissier à été fait pour les travaux qui vont avoir lieu à côté du lavoir, pour la nouvelle construction, afin d'éviter toute mauvaise surprise à la fin du chantier, surtout que les trottoirs ont été refait en début d'année.

Monsieur le Maire reprend la parole et demande s'il y a d'autres questions.

<p style="text-align: center;"><b>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A VINGT TROIS HEURES ET 33 MINUTES</b></p>
---